

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 28 MAI 2013

Lors de sa réunion du 28 mai 2013, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I - Projet Cigéo - centre industriel de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse/Haute-Marne

Le 23 mai dernier, la première réunion du débat public sur le Centre de stockage profond réversible des déchets radioactifs (Cigéo) à Bure a été perturbée par quelques dizaines de participants qui appelaient depuis plusieurs semaines à son « boycott actif ».

Constatant l'impossibilité de dialoguer, et afin d'éviter tout incident qui aurait pu entacher la suite du processus, le Président de la Commission Particulière a décidé de suspendre la séance. De nombreux participants, y compris des opposants au projet, ont manifesté leur désapprobation et leur frustration devant cette situation.

La Commission nationale rappelle que le débat public sur les grands projets ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire est un droit établi et protégé par la loi. Celle-ci résulte des engagements internationaux pris par la France et constitue un progrès démocratique considérable.

S'opposer physiquement et quels qu'en soient les motifs, à l'exercice de ce droit, revient à porter atteinte à une liberté fondamentale.

La Commission, autorité indépendante et neutre, est garante de l'exercice de ce droit au débat qui comprend notamment l'information des citoyens et la possibilité pour chacun de faire entendre ses arguments, y compris sur l'opportunité du projet.

Le débat sur le projet Cigéo se poursuivra donc en utilisant tous les moyens d'expression du public. La Commission a d'ores et déjà reçu plus de 200 questions et avis et 12 cahiers d'acteurs. A l'issue du débat, la CNDP publiera le compte rendu du débat et son bilan.

Afin de ramener la sérénité nécessaire à l'expression de tous et de garantir le respect des principes du débat public, la Commission a pris les décisions suivantes :

- La CNDP organisera dans les meilleurs délais une table ronde avec tous les acteurs des 2 départements concernés par le projet Cigéo : parlementaires, élus, responsables sociaux professionnels, syndicats, associations, Etat.
- Elle proposera un forum citoyen sur Internet et les réseaux sociaux.
- Elle envisagera des formes complémentaires de participation du public permettant notamment aux citoyens directement concernés de s'exprimer.
- Les réunions publiques de Saint-Dizier et de Joinville sont différées.

Enfin, la CNDP souhaite que l'ANDRA, EDF et AREVA soient rapidement saisis afin de déterminer l'impact, sur le projet Cigéo, des 4 scénarios sur le futur bouquet énergétique envisagés dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, répondant ainsi aux observations récentes formulées par l'ASN.

Elle appelle toutes les parties prenantes à faire preuve d'esprit de tolérance et d'ouverture.

II – Projet de Port régional de Port la Nouvelle

Le débat public sur ce projet de Port régional de Port la Nouvelle s'est déroulé du 17 décembre 2012 au 16 avril 2013. Le président de la commission particulière M. Pierre-Frédéric Ténière-Buchot a présenté les grandes lignes du compte rendu du débat à la commission nationale.

III- Projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire

La Présidente de la commission particulière du débat public Mme Chantal Sayaret a été saisie par le Collectif de défense de la Mer d'une demande d'expertise indépendante afin de donner un éclairage complémentaire sur l'impact visuel du champ d'éoliennes vu des côtes.

La commission nationale a donné son accord à cette demande et fera procéder à l'adaptation du logiciel de simulation utilisé par l'Ecole navale pour l'entraînement de ses élèves.

IV – Projet de réseau de transport Grand Paris Express/Ligne Rouge Sud (Concertation post-débat public)

Par décision du 4 juillet 2012, la Commission nationale du débat public a approuvé les modalités d'information et de participation du public qui seront mises en œuvre pendant la phase postérieure au débat public sur le projet de réseau de transport Grand Paris Express ligne rouge Sud : tronçon pont de Sèvres/Noisy-Champs et désigné M. Henri Watissee comme garant de cette concertation.

La Société du Grand Paris a transmis par lettre du 17 mai 2013 le bilan de cette concertation post débat qui s'est déroulée du 13 septembre 2012 au 15 novembre 2012 et le rapport du garant.

La Commission nationale lui a donné acte de ce bilan qui sera joint ainsi que le rapport du garant au dossier d'enquête publique.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish.

Christian LEYRIT